



## changement et évolution de profil sans augmentation

Par **elise**, le **19/01/2011** à **00:31**

Bonjour

je suis actuellement dans une impasse.

Ma hiérarchie se donne tous les pouvoirs pour ne pas me faire évoluer malgré mon souhait de changer de statut.

J'ai en effet signé pour un poste de simple secrétaire statut employé lorsque je suis rentrée dans cette entreprise (fonction limitée à du classement, gestion de dossiers (inscription, gestion des hébergements, et règlement de factures), conseils par téléphone...).

Aujourd'hui et ce depuis près de 6 ans mes fonctions ont évolué vers un poste de gestionnaire formation (gestion des budgets de formation, gestion des demandes de remboursements auprès des OPCA, conseils auprès du salarié sur les formations CIF / DIF / VAE/ Bilan de compétences, gestion des dossiers DIF/CIF, déclaration de la 2483, et aide à l'élaboration du Plan formation et du Bilan social... enfin tout ce que peut faire un chargé formation au cœur d'une GPEC.

Pour me faire reconnaître dans cette profession j'ai engagé une formation certifiante en 2008 sur mes nouvelles compétences.

On m'a ensuite accordé l'intitulé de poste sur ma fiche de salaire mais sans le salaire et sans le changement de contrat. je n'ai donc pas signé d'avenant à mon contrat initial.

Et puis mes responsables se sont réveillés récemment en m'offrant dans un papier cadeau un nouveau contrat + avenant à signer sans proposition aucune à la clé.

Sur le conseil d'amis j'ai refusé de signer ce qui à fortement déplu à ma hiérarchie qui m'a fait comprendre "j'entends ta décision mais je ne la comprends pas".

je ne vous dit pas le mal aise et le stress qui m'a envahi à ce moment là, j'avais l'impression d'être en faute, et complètement désemparée. Impossible d'agir ou de répondre quoique se soit.

Aujourd'hui ils jouent la carte du silence et ne souhaite plus revenir sur cet épisode.

Pour ma part je souhaiterais juste savoir ce qu'il m'est possible de faire sans me griller au passage dans l'entreprise pour faire valoir mon statut(la convention collective ne spécifiant

rien qui vaille pour moi)

y t-il une clause du Dt du Travail qui puisse m'aider à appuyer ma demande ?

Peuvent-ils me sanctionner ?

Me conseillez-vous de quitter l'entreprise malgré la crise? (j'ai 10 ans de boîte et c'est la seule entreprise pour laquelle j'ai travaillé)

D'avance merci pour votre aide,

Elise

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **16:07**

Bonjour,

Il serait étonnant que rien dans la Convention Collective applicable ne corresponde à votre nouvelle classification et n'impose un salaire minimum...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale...

Par **elise**, le **19/01/2011** à **19:43**

Bonjour

Merci pour votre réponse rapide.

je me suis en effet rapprochée d'une collègue en RH qui m'a expliquée que mon salaire dépassait déjà le minima de la grille du poste que j'occupe actuellement sans avenant à mon contrat. (bien entendu cette situation est due à mon ancienneté dans l'entreprise)

Je vais donc devoir suivre votre conseil en demandant plus d'explications à un Délégué du personnel. En espérant qu'il ait une solution à mon problème - c'est toutefois délicat !

De votre côté connaissez-vous un article du code du travail qui oblige l'employeur à revoir la classification d'un salarié si son profil est nettement différent du précédent ou éventuellement à revaloriser son salaire ?

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **21:30**

C'est l'obligation de respecter les accords collectifs fixés à l'[art. L2254-1 du Code du Travail](#)